

CONVENTION DE PARTENARIAT DE MARCHÉS DE POTIERS

PREAMBULE:

L'objectif de ce partenariat et de mettre en place une collaboration pour :

- Nous assurer que sous l'appellation « marché de potiers » l'objectif et l'évènement soit bien exclusivement le marché de potiers .
- Travailler ensemble à la promotion et la qualité des marchés de potiers.
- Faire un échange d'information et de collaboration pour maximaliser cette qualité, ainsi que le potentiel économique et culturel des marchés de potiers.
- **Mettre en commun nos ressources, nos compétences et nos efforts pour s'aider mutuellement.**
- Optimiser la satisfaction des exposants et des clients visiteurs pour pérenniser l'évènement.

ACCUEIL

- 1.1** Un intérêt particulier doit être porté sur **la convivialité** et à la qualité d'accueil sur le marché : accueil des exposants, du public, des invités, de la presse, etc.
- 1.2** Les exposants seront présents pendant toute la durée du marché et participeront à la réussite de cet évènement .
- 1.3** **L'entrée est libre et gratuite pour le public.**
- 1.4** Si le budget du marché le permet, il est vivement conseillé d'organiser **des activités ou animations**, pour la "formation" du public sur le métier de céramiste et la céramique et pour renforcer l'image culturelle et artistique au marché.

CHOIX DES EXPOSANTS

- 2.1** La sélection des exposants est faite par un comité de sélection qui comprend au minimum 1 potier professionnel référent de l'association D'Argiles. Sa voix et celle des autres potiers présents dans le comité de sélection sont prédominantes dans la sélection car ils connaissent la technicité des productions et la diversité des statuts professionnel du métier.
- 2.2** Le comité de sélection définit le nombre des exposants en fonction de la potentialité du lieu. Ce nombre est généralement communiqué aux futurs exposants.
- 2.3** Ce comité assure aussi la qualité des productions, la diversité des techniques, le professionnalisme et renouvellement des exposants.
- 2.4** **Si possible Une place au moins sera réservée à un nouveau potier installé depuis moins de 2 ans.**
- 2.5** Les exposants sont des professionnels déclarés. Un justificatif de statut est demandé pour chaque inscription (Registre des métiers de la Chambre de métiers, Maison des artistes, URSSAF ou Coopérative d'activités et d'emploi).
- 2.6** L'association D'Argiles peut fournir si nécessaire une liste de potiers professionnels et peut les solliciter via le mail interne.
- 2.7** **Le droit d'inscription doit être abordable** afin d'être ouvert à tous les potiers et doit être consacré à l'organisation du marché.
- 2.8** Cependant, l'organisateur percevra la somme de 8€ supplémentaire pour un jour de marché (ou 15€ pour un marché de 2 jours) sur l'inscription des potiers n'appartenant à aucune association

professionnelle de potiers adhérentes au CNC. Ces suppléments perçus par l'organisateur seront reversés par chèques à l'ordre de D'ARGILES (Yan Sanchez 4 chemin de la voûte 69430 Quincié en Beaujolais) ou par virement global de la part de l'organisation du marchés **en précisant bien le nom du marché sur le motif du virement** (RIB joint) Ce complément financier demandé est une contribution aux frais de communication (annonce des marchés) et du travail par les associations professionnelles pour la reconnaissance et la défense de nos métiers et compense en petite partie l'adhésion que payent les autres potiers adhérents . Voir texte complet sur le site www.dargiles.com

- 2.9** Les emplacements mis à disposition sont de dimensions confortables et identiques (environ 4 à 5 m de linéaire). Ils sont délimités au sol et attribués par le comité de sélection.

COMMUNICATION

- 3.1** Le logo de la structure organisatrice et de D'Argiles sont apposés sur tous les supports, dans des tailles équivalentes et dans le respect des chartes graphiques de chacun.
- 3.2** **La totalité de la participation financière des potiers doit servir au marché et en particulier à une communication de qualité (au moins 50% du budget).** D'autres ressources peuvent être recherchées autant que possible et besoin.
- 3.3** Les 2 organisations utiliseront aux mieux leurs supports de communications et réseaux :
- Communication locale : réseau de panneaux d'affichage, journaux municipaux, sites internet, Facebook, Instagram, liste ou fichier électronique/postal, inauguration...
 - Communication régionale : brochure D'Argiles (distribuée à 20 000 ex) , site Web et Facebook D'Argiles pour une communication régionale plus étendue.
 - Communication Nationale (proposition facultative) : Calendrier National des marchés de potiers (distribué à 100 000 ex national) ainsi que le site internet CNC et le magazine de « l'actualité Céramique ». Attention cette communication nationale est payante soit 3€ par exposant : règlement à l'ordre du CNC adresse : Gwenael Hémerly/CNC 256 mas de Salgou 46360 Sénailac-lauzès)

ORGANISATION

- 4.1** La structure organisatrice propose le lieu du marché et son organisation logistique (parking, commodité, gardiennage de nuit si approprié) et fournit le matériel dont elle dispose.
- 4.2** D'Argiles peut prêter du matériel qui bénéficie d'une assurance D'Argiles : Banderoles, kakemonos pédagogiques sur le travail de la terre avec leur support, des plots en aggloméré peints en blancs (3 tailles différentes) .
- 4.3** Si nécessaire D'Argiles peut proposer la mise à disposition d'un « Guide de l'organisateur »
- 4.4** Si possible le ou les potiers référents organisent le "Bol de la solidarité", destiné à recueillir des fonds de solidarité pour les potiers en difficulté, via la vente de bols donnés par les exposants. Ce stand est recommandé pour un esprit éthique et solidaire cher à tous .

BILAN

- 5.1** La création d'un questionnaire de satisfaction à remplir par les exposants est recommandée. Il peut déboucher sur un bilan du marché avec la moyenne du CA et être envoyé aux exposants ce qui sera fort apprécié ainsi qu'à D'Argiles (padou.deseveavy@gmail.com) en vue d'établir les statistiques sur la santé des marchés en Rhône Alpes.